**Compte rendu au sujet de l'avancement des travaux sur le paramétrage du logiciel KIAMA 360**

* **Mise à jour du plan comptable**
* Le plan comptable introduit sur la plateforme KIAMA 360, n'est pas celui que nous vous avons proposé. Pour cela, nous souhaitons que ce plan comptable soit intégré dans le système, telle qu'il a été validé de commun accord avec vous et en fonction des nécessités. Au mieux, que le plan comptable actuel soit ajuster à l'image de celui qui a été adopté.
* La charge d'achat du carburant est comptabilisée dans le 6053 et non le 6042. Nous souhaitons que, lors du passage des écritures que les numéros de compte utilisé correspondent à la nature de l'opération qui est exprimée.
* **Modèle de saisi**
* **Virement interne**

Le modèle de saisie au niveau de cette section n'a pas été respecté. Les mouvements de fonds entre la banque et la caisse se passent en deux temps. Premièrement le retrait et ensuite l'approvisionnement. Entre ses deux on utilise le numéro de compte 588000. L'écriture de retrait des fonds de la banque est passée dans le journal de banque et l'écriture d'approvisionnement de la caisse est passée dans le journal de caisse et vice versa. Lorsqu'il y a approvisionnement de la caisse, le 5711 est au débit et le 588000 est au crédit. Lorsqu'il y a retrait des fonds dans le compte banque, le 5211 est au crédit et le 588000 est au débit. Par conséquent, On aura deux journaux auxiliaires: le journal de banque pour passer les écritures de retraits de fonds et le journal de caisse qui existe déjà pour passer les écritures d'approvisionnements.

Prendre en compte les opérations entre la caisse principale et les sous caisse appartenant aux différents départements : A intégrer avec les modèles de saisies.

-**Virement externe**

Anomalie sur les imputations associés compte courant.

Avance de trésorerie : le débit du 5211 ou 5711 contre le crédit du 4621 au lieu du contraire

Remboursement : le débit du 4621 contre le crédit du 5211 ou 5711 au du contraire.

Bien vouloir effectuer la correction sur l'interface de la caissière.

- AFB1 et AFB2 :

Plateforme de la caissière : Absence de RP. Bien vouloir intégrer avec les modèles de saisie (RP payés par banque)

**NB** : Nous vous prions de veiller scrupuleusement sur la nature des comptes affectées à chaque opération lors de l'imputation.